



Comité syndical du SCoT d'Autan et de Cocagne
du jeudi 4 avril 2024
Espace Ressources _ Le Causse Espace d'Entreprises – Castres
Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 2024/04

Vote du budget primitif 2024 du Syndicat Mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Alain VAUTE, Président, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne s'est réuni à l'Espace ressources – le Causse Espace d'Entreprises, à Castres

Participants

Afférents au Conseil : 37 titulaires et 37 suppléants

Présents : 22

Procurations : 2

Votants : 22

Date convocation : 28 mars 2024

Présents

Titulaires	Suppléants
Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	
M. Bernard ESCUDIER	
M.	Mme Leïla ROUDEZ
	Cathy FARRENQ
	Christel AIZEZ
M. Didier PHILIPOU	
M. Vincent COLOM	
	M. Laurent MONNIER
M. Alain VAUTE	
M. Christian AZEMA	
Communauté de communes du Sor et de l'Agout	
M. Jean-Louis HORMIERE	
M. Jean-Claude PINEL	
M. Jean-Luc ALIBERT	M. Francis CESCATO
M. Alain VEUILLET	
M. Jean-Dominique PUJOL	
Mme Dominique COUGNAUD	
M. Patrice BIEZUS	
Communauté de communes Thoré Montagne Noire	
M. Jacques BARTHES	
M. Gérard CAUQUIL	
M ; Miche CASTAN	Mme Danièle ESCUDIER
M. Daniel PEIGNE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

Mme Marie-Rose SEGUIER a donné pouvoir à M. Jean-Luc ALIBERT

Mme Marie-Claude GLORIES a donné pouvoir à M. Jacques BARTHES

Pouvoirs non valides : 0

Accusé de réception en préfecture
081-200003184-20240404-DEL_2024-04-BF
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Délibération n° 2024/04**Vote du budget primitif 2024 du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne**

Le Président ayant exposé,

Le Comité Syndical,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et suivants,

Vu le projet de Budget Primitif 2024 du Syndicat Mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne,

Considérant les résultats de fonctionnement et d'investissement du Compte administratif 2023,

Il est proposé aux membres du Comité Syndical :

- d'adopter le principe d'un vote par nature et au niveau du chapitre tant en section d'investissement que de fonctionnement,
- d'approuver le Budget Primitif 2024 du Syndicat Mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne arrêté en dépenses et recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	32 748,46 €
Chapitre 011 – Charges de gestion courante	19 578,34 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	63 000,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	10 500,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	32 600,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	158 426,80 €

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 002 – Résultat fonctionnement reporté	47 078,34 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections :	48 348,46 €
Chapitre 70 – Vente de produits, prestations :	63 000,00 €
=> dont remboursement de prestations SIG	25 000,00 €
=> dont prestation ingénierie répartie comme suit :	38 000,00 €
(participation des collectivités - capitation 2023)	
CA Castres-Mazamet	27 991 €
CC Sor et Agout	8 210 €
CC Thoré Montagne Noire	1 799 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT **158 426,80 €**

Accusé de réception en préfecture 081-200003184-20240404-DEL_2024-04-BF Date de télétransmission : 08/04/2024 Date de réception préfecture : 08/04/2024
--

SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses d'investissement :**

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles :	216 622,09 €
Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections :	48 348,46 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	264 970,55 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 13 – subventions d'équipement réparties comme suit :	0 €
<i>dont subvention investissement Etat (DGD)</i>	
<i>dont participation des collectivités - capitation 2022</i>	
CA Castres-Mazamet	0 €
CC Sor et Agout	0 €
CC Thoré Montagne Noire	0 €
Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement	32 748,46 €
Chapitre 040 – Opération d'ordre entre section	32 600,00 €
Chapitre 001 – résultat d'investissement reporté	189 145,87 €
Chapitre 10 – Apports, dotations, réserves	10 476,22 €
=> <i>dont FCTVA</i>	7 910,09
=> <i>Affectation excédent fonctionnement</i>	2 566,13
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	264 970,55 €

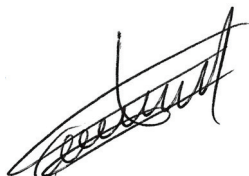
Le Comité syndical du Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne

Après en avoir délibéré,

- adopte le principe d'un vote par nature et au niveau du chapitre tant en section d'investissement que de fonctionnement,
- adopte la reprise au Budget primitif des résultats de l'exercice précédent,
- approuve le Budget Primitif 2024 du Syndicat Mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne et de Cocagne
- autorise M. le Président à appeler auprès des collectivités territoriales partenaires du Syndicat, leur participation au budget 2024 à hauteur du montant détaillé ci-dessus en recettes de fonctionnement et d'investissement,

Fait et délibéré à Castres, le 4 avril 2024
Pour extrait conforme
Le Président,

La-le secrétaire de séance,





Alain VAUTE

Accusé de réception en préfecture
081-200003184-20240404-DEL_2024-04-BF
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024